## Extrait du compte rendu de la première séance du jeudi 17 octobre Projet de loi de finances pour 2014

Après l'article 2 (indexation du barème de l'impôt sur le revenu pour l'année 2014 et revalorisation exceptionnelle de la décote)

• • •

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je remercie notre collègue Eva Sas, car son amendement a permis en commission un débat important sur la réforme de l'impôt sur le revenu et c'est bien que nous le poursuivions en séance. La France a une particularité dans ce domaine : elle a deux impôts sur le revenu. Dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, l'impôt sur le revenu représente en moyenne 10 % du revenu ; chez nous, c'est 3 %.

M. Charles de Courson. Mais on a la CSG et un haut niveau de cotisations sociales!

M. Pierre-Alain Muet. Il y a en effet la CSG, un impôt sur le revenu payé au taux de 8 % par tous les Français.

## M. Charles de Courson. Non!

M. Pierre-Alain Muet. Il est donc complètement faux de dire que seule la moitié de nos concitoyens payent l'impôt sur le revenu. Notre particularité, c'est que le plus important impôt sur le revenu est chez nous proportionnel et non pas progressif.

La réforme évidente qui s'impose, même si elle est difficile, consiste à unifier nos deux impôts pour avoir un vrai impôt sur le revenu progressif qui représenterait 10 % du revenu, comme dans la plupart des pays. Il y a deux solutions. La première est celle de Piketty : on fait une nuit du 4 août en intégrant l'impôt sur le revenu dans la CSG, ce qui donnerait une assiette élargie et moins mitée, et puis l'on rend progressive la CSG. C'est très bien sur le papier, mais quand on regarde les choses un peu attentivement – ce fut le cas dans notre assemblée à travers un excellent rapport de Didier Migaud, en 2007, et j'ai moi-même écrit deux ans plus tard un livre qui en est très proche, *Un impôt citoyen sur le revenu* –, l'on s'aperçoit que plusieurs étapes sont nécessaires

Nous avons en effet deux impôts très différents, cela a été rappelé par le ministre, l'un prélevé à la source et individualisé – la CSG –, l'autre prélevé *ex post*, à partir d'une déclaration, et familialisé. La première étape consiste donc à mettre tous les revenus au barème de l'IR. C'est ce que nous avons fait. Après cette étape essentielle, il s'agit de rapprocher ces deux impôts pour, à terme, les fusionner

## M. Pascal Cherki. Voilà!

M. Pierre-Alain Muet. Cela prendra plusieurs années, mais je trouve que cette réforme mérite d'être menée à bien pour une raison très simple : notre impôt sur le revenu a été créé dans les années 1920, à une époque où la famille n'avait pas les mêmes caractéristiques qu'aujourd'hui. C'est l'honneur de la gauche et du Président de la République d'avoir lancé ce grand débat et j'espère que nous irons au bout, peut-être d'ici à la fin du quinquennat. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)